

Budget—M. Chrétien

J'aimerais dire un mot de l'industrie minière. Les premiers ministres ont chargé les ministres des Finances et des Ressources d'entreprendre dans les meilleurs délais un examen du régime fiscal de cette industrie. Le gouvernement a entrepris cette étude, et compte consulter à nouveau les provinces prochainement.

Les revenus de retraite

Presque deux millions de Canadiens ont déjà souscrit à un régime enregistré d'épargne-retraite, auquel ils versent des fonds pour en tirer un revenu à leur retraite. La grande souplesse d'établissement de ces régimes et les dispositions fiscales avantageuses prévues à leur égard les ont rendus très populaires.

Je suis toutefois préoccupé par la limitation des choix offerts aux détenteurs de REER quand ils veulent convertir leur épargne en un revenu de retraite. Actuellement ils sont obligés d'investir le produit du REER dans une rente viagère, auprès d'une compagnie d'assurance, avant leurs 71 ans, ou alors de retirer les fonds d'un seul coup et de payer l'impôt sur le total, l'année du retrait.

Je propose d'instaurer deux autres possibilités qui donneront une plus grande liberté de choix, tout en préservant le principe de base que les REER visent à fournir un revenu à la retraite.

La première possibilité serait l'achat d'une rente viagère à échéance fixe permettant des versements jusqu'à l'âge de 90 ans.

La seconde possibilité permettrait au contribuable de placer son REER dans un nouveau fonds appelé Fonds enregistré de revenu de retraite. Chaque année, une partie déterminée du total placé dans le fonds—capital, plus revenus de placement—serait prélevée à titre de revenu. Cette partie serait déterminée par une formule permettant de verser des prestations jusqu'à 90 ans. Les paiements augmenteraient suivant le rendement du fonds, ce qui assurerait une certaine protection contre l'inflation future. Des dispositions permettraient au contribuable de gérer ses placements lui-même, comme il peut le faire maintenant avec un REER autogéré.

Les établissements autorisés à établir des REER seraient habilités à offrir des rentes à échéance fixe ou des fonds de revenu de retraite, ce qui vise actuellement surtout les compagnies d'assurance-vie et de fiducie.

● (2032)

La conversion d'un REER en l'une des formes possibles de revenu de retraite devrait intervenir entre 60 et 71 ans.

Je pense que ces nouvelles possibilités donneront aux contribuables la liberté de choix voulue pour préparer leur retraite et qu'elles répondent aux préoccupations exprimées par beaucoup de Canadiens.

La réforme du droit de la famille

Plusieurs provinces ont apporté à la législation sur le partage de certains biens entre conjoints des changements majeurs. Ceux-ci soulèvent plusieurs questions importantes qui sont loin d'être résolues. Étant donné leur incidence fiscale, je suis la question de très près. Dans l'intervalle, je propose des modifications de façon que les transferts de biens entre conjoints faits

[M. Chrétien.]

en application des lois provinciales sur la famille ne donnent pas lieu à un gain en capital imposable.

La motion des voies et moyens prévoit plusieurs autres changements importants. D'abord, la disposition permettant le transfert des terres et bâtiments agricoles par un exploitant agricole à ses enfants sans gain de capital imposable sera élargie aux exploitations agricoles constituées en sociétés ou corporations. Ensuite, les employés célibataires bénéficieront dorénavant de la même exemption que les employés mariés sur le logement et la nourriture fournis gratuitement dans les camps de bûcherons et les autres chantiers isolés. Enfin, je propose certaines modifications fiscales favorisant la production de films canadiens de qualité.

Les problèmes de l'an passé

Les adaptations structurelles dans l'économie que ces mesures encourageront nous aideront à atteindre la croissance nécessaire au cours des quatre ou cinq prochaines années. J'ai dû aussi étudier des mesures contribuant à résoudre les problèmes immédiats auxquels nous faisons face.

[Français]

Bien que les hausses de prix des produits canadiens aient continué de faiblir l'an dernier, l'augmentation des prix à la consommation s'est accélérée. Cela tient surtout à deux facteurs, la hausse des aliments importés et la baisse du taux de change. Je ne pense pas que l'augmentation des prix continuera. A mon avis, les effets directs de la baisse du dollar canadien ont déjà été en grande partie absorbés. De plus, une offre plus grande devrait contribuer à freiner la hausse des prix des produits alimentaires.

La croissance de la production a été décevante l'an dernier. Selon les estimations provisoires, son taux est tombé d'environ 5 p. 100 en 1976 à 2.6 p. 100 seulement l'an dernier. La conséquence la plus néfaste a été la montée du chômage. Celui-ci a atteint des niveaux inacceptables, malgré une augmentation appréciable du nombre de Canadiens au travail. Le nombre d'emplois a progressé de plus de 3 p. 100 l'an dernier. On compte en ce moment presque 300,000 Canadiens employés de plus qu'il y a un an. Cependant, notre population active a elle aussi augmenté rapidement, beaucoup plus vite que dans d'autres pays. Depuis 1970, elle s'est accrue de 3½ p. 100 par an ici au Canada, contre 2 p. 100 aux États-Unis, moins de 1 p. 100 au Royaume-Uni, en France et au Japon. En Allemagne, la population active a même diminué au cours de cette période.

Un important facteur de croissance de notre population active est le nombre de femmes qui travaillent. Depuis 1970, leur nombre est passé de 1.9 à 2.7 millions, ce qui représente une hausse de plus de 40 p. 100. Le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail s'est lui aussi fortement accru. Ce phénomène ne durera pas. Dans nombre d'écoles il y a maintenant des places vides. Cependant, dans l'immédiat, il faut essayer de créer suffisamment d'emplois pour tous nos jeunes. Le chômage des jeunes est l'un de nos problèmes les plus sérieux; on ne peut le régler uniquement par des mesures économiques générales. Nos programmes de formation de la main-d'œuvre et de création directe d'emplois visent spécifiquement à résoudre ce problème.